

# AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

TAUX DE TAXES 2023

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, LAVAL ROBICHAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, QUE

AVIS DE MOTION est donné et lecture est faite du projet de règlement no 268-23, règlement régissant le taux de taxes en vigueur sur le territoire de la Ville de Causapscal pour l'exercice financier 2023 et que le Conseil procédera à son adoption lors de la séance du 6 février 2023.

Toutes questions peuvent être formulées auprès du soussigné par téléphone au 418-756-3444 poste 1306 ou par courriel au [administration@causapscal.quebec](mailto:administration@causapscal.quebec)

Cette séance aura lieu à la salle du Conseil, au 1 rue Saint-Jacques Nord à Causapscal à 20 h.

Laval Robichaud, directeur général

## Comment se préparer à une situation d'urgence

Le texte suivant est un résumé tiré intégralement du site :  
[www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

### Orage violent

Un orage violent est souvent accompagné de pluies diluviennes, de grêle, de foudre ou de vents violents.

### Vent violent

Au Québec, on parle de vents violents quand :

- Les vents soufflent à 60 km/h ou plus pendant au moins une heure;
- Il y a des rafales de 90 km/h ou plus.

### Panne de courant

#### **En cas de panne de courant en hiver**

Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée. En hiver, en cas de longues pannes, les inconvénients sont plus graves pour votre santé et votre sécurité. Que devez-vous faire si vous perdez l'électricité quelques heures ou plusieurs jours ?

#### **Comment se préparer à une panne de courant**

Gardez chez-vous dans un endroit sûr :

- une lampe de poche et des piles de rechange;
- une radio à piles;
- des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé;
- un réchaud à fondue et le combustible recommandé;
- un briquet ou des allumettes.

Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible. **Installez un avertisseur de monoxyde de carbone** et vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.

#### **Que faire pendant une panne de courant ?**

- Écoutez les nouvelles à la radio ;
- Baissez les thermostats au minimum ;

- Débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage, afin d'éviter une surtension des appareils au retour du courant ;
- N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures ;
- Sauf avis contraire de votre municipalité, laissez couler un filet d'eau et actionnez la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée afin de prévenir le gel des tuyaux ;
- Si vous disposez d'un appareil de chauffage auxiliaire, allumez-le avant que votre domicile soit trop froid. Si vous devez le raccorder au conduit de cheminée utilisé pour l'appareil de chauffage habituel, fermez-le avant d'effectuer le raccordement.

**Prenez garde...** Plusieurs appareils augmentent le risque d'incendie et dégagent du monoxyde de carbone, un gaz inodore, incolore et mortel.

**N'utilisez jamais** à l'intérieur des appareils de chauffage, d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou pour le camping comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chaufferettes de camping ou les poêles au propane.

### Que faire avant

Préparez une trousse d'urgence pour la maison.

Préparez un plan familial d'urgence.

En situation d'urgence ou de sinistre, vous êtes la première personne responsable de votre sécurité et de celle de votre famille ainsi que de la sauvegarde de vos biens. En cas de sinistre, les municipalités sont toutefois responsables d'aider les citoyens touchés et mettent en œuvre les mesures nécessaires.

S'il n'y a pas de service téléphonique, vous pourrez avoir de l'information auprès de votre municipalité.

À Causapscal vous diriger à l'Hôtel de Ville ou à l'aréna, des mesures d'urgence devraient être en cours.

Reportez les déplacements non essentiels.

Avant de prendre la route, renseignez-vous sur les conditions routières par téléphone, au numéro 511.

Suivez les médias sociaux de votre municipalité et d'Urgence Québec et écoutez les médias régionaux pour connaître l'état de la situation et les mesures à prendre.

### Que faire pendant

#### **Si vous êtes à l'intérieur :**

- Débranchez les appareils électriques si votre sécurité n'est pas compromise.
- Éloignez-vous des portes et des fenêtres. Réfugiez-vous plutôt dans une pièce située au centre du bâtiment, car la foudre peut traverser les murs extérieurs, les fenêtres et les portes.
- Tenez-vous loin des objets qui conduisent l'électricité, comme les appareils électroménagers, les éviers, les baignoires, les radiateurs et les tuyaux en métal.
- N'utilisez pas la télévision ou l'ordinateur, car les surtensions provoquées par la foudre peuvent causer de graves dommages à vos appareils. Ayez recours, de préférence, à des appareils munis de piles.
- Évitez d'utiliser un téléphone relié à une ligne terrestre, car la foudre voyage par les fils et les cordons électriques. Utilisez plutôt un téléphone sans fil ou un cellulaire.
- Attendez une trentaine de minutes après le dernier grondement de tonnerre avant de sortir.

#### **Si vous êtes à bord d'un véhicule :**

- Évitez de rouler pendant un orage.
- Tenez-vous loin des lignes électriques. Si une ligne électrique tombe sur votre véhicule, demeurez à l'intérieur et attendez du secours.

#### **Si vous êtes à l'extérieur :**

- Éloignez-vous des arbres, des poteaux téléphoniques, des fils électriques, des objets conducteurs d'électricité (motocyclette, tondeuse à gazon, bâton de golf, parapluie), de l'eau et de tout endroit élevé dans un secteur découvert.
- Réfugiez-vous dans l'endroit le plus bas que vous pouvez trouver, par exemple un fossé.

- En forêt, cherchez à vous protéger sous un couvert dense composé d'arbres de petite taille ou d'arbustes.
- Accroupissez-vous et appuyez votre tête sur vos genoux en la couvrant avec vos bras.
- Si possible, placez entre le sol et vous une matière isolante comme un sac de plastique.
- Soyez prêt à vous déplacer en cas d'inondation soudaine.
- Si vous êtes dans une embarcation, regagnez la rive immédiatement.

Suivez l'évolution de la situation et respectez les consignes émises par les sources officielles d'information (ex. : votre municipalité, le gouvernement du Québec).

Sachez comment agir si les autorités vous demandent d'évacuer votre maison ou de vous mettre à l'abri.

#### Que faire après

- Assurez-vous que votre maison est sécuritaire.
- Vérifiez l'état des dégâts et les débris
- Ramassez les débris en faisant attention aux objets coupants comme la tôle ou le verre.
- Attention! Ne vous approchez jamais d'un fil électrique tombé au sol. Composez immédiatement le 911. Lorsqu'un fil touche le sol, le risque est élevé qu'il soit sous tension, et le sol environnant aussi.
- Faites un inventaire des dommages, avec photos ou vidéos à l'appui. Informez-en votre municipalité, votre assureur et l'établissement financier qui vous a accordé un prêt hypothécaire. Pour vos réclamations, conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés.
- S'il y a des travaux importants à effectuer avant que vous puissiez revenir chez vous, sécurisez les lieux afin de tenir éloignés les pilliers et les curieux :

#### Trousse d'urgence de base 72 heures Pour l'ensemble des situations

#### Dans un sac à dos, un bac ou un grand sac en toile, mettez les articles suivants :

- Eau potable — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours;
- Nourriture non périssable — provision pour au moins trois jours;
- Ouvre-boîte manuel ;
- Radio à piles — piles de rechange ;
- Lampe de poche — piles de rechange ;
- Trousse de premiers soins — bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques ;
- Articles pour l'hygiène — brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures ;
- Couvertures ;
- Argent comptant et monnaie ;
- Jeu de clés pour la voiture et la maison ;
- Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes ;
- Chandelles ;
- Briquet et/ou allumettes ;
- Couteau de poche multifonctionnel ;
- Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé ;
- Papiers personnels importants — Photocopies : pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, plan de sécurité et la liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

#### Pensez aussi à inclure les articles pour

- Votre famille : médicaments, équipement médical, nourriture spéciale ;
- Bébé : lait maternisé, couches jetables, biberons ;
- Animaux domestiques : nourriture, médicaments, accessoires ;

Le Conseil de la Ville de Causapscal désire remercier ses employés pour le travail exécuté lors de la tempête du 23 au 24 décembre 2022. Particulièrement, remercier les citoyens qui ont aidé d'une façon ou d'une autre à la situation. Certains commerces, comme la station-service Ultramar qui a offert le café ou autre pour les sinistrés qui ont dû être relocalisés. Nous avons été heureux de voir que dans pareille situation, plusieurs de nos citoyens étaient prêts à vivre ce genre de situation.



# Avis public d'élection

**Municipalité** Ville de Causapscal

**Date du scrutin** 2023-04-30

Par cet avis public, Laval Robichaud, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le poste suivant est ouvert aux candidatures :  
**Poste de mairesse ou maire**
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants :

**Du 17 au 31 mars 2023**

#### Horaire

Lundi	De 9 h à 11 h 30	De 13 h à 16 h
Mardi	De 9 h à 11 h 30	De 13 h à 16 h
Mercredi	De 9 h à 11 h 30	De 13 h à 16 h
Jeudi	De 9 h à 11 h 30	De 13 h à 16 h
Vendredi	De 9 h à 11 h 30	

**Attention : le vendredi 31 mars 2023, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 30 avril 2023, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 23 avril 2023, de 12 h à 20 h**

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Élise Lepage
5. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : 1 rue Saint-Jacques Nord, Causapscal, QC G0J 1J0  
Téléphone : 418-756-3444 poste 1306

Donné à Causapscal, le 18 janvier 2023

Président d'élection